



15 Vieille Route
74110 Montriond
Tel. : 04 50 79 14 14 – Mail : mairie@montriond.fr

**DEMANDE DE RÉSERVATION
SALLE MAISON DES ASSOCIATIONS**

Sous réserve de disponibilité

A remettre au secrétariat de la Mairie dûment complétée et signée

DÉNOMINATION (Association) ou/et NOM/PRÉNOM.....

ADRESSE

TÉLMAIL

TYPE MANIFESTATION

ASSEMBLÉE-GÉNÉRALE (Syndic...) 100 € TTC/demi-journée (jusqu'à 4h) ACTIVITÉ PAYANTE 20€/heure

Association de la commune, activité non payante GRATUIT Autre.....

DATE DE h Àh NOMBRE DE PERSONNES

Cadre réservé à la Mairie

Salle demandée	Accord de la Mairie
<input type="checkbox"/> PETITE	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> GRANDE	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

RÈGLEMENT : Le règlement complet est transmis avec la demande de réservation de la salle

- *Les clés sont à récupérer auprès du secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture.
(Lundi-mardi-jeudi-vendredi 8h-12h / 13h30-17h et le mercredi 8h-12h).*
- *Toutes les salles doivent être rendues propres et les poubelles vidées.*
- *Un état des lieux sera fait avant la manifestation. Il convient au locataire de faire les remarques avant la manifestation. Dans le cas contraire, aucune remarque ultérieure ne sera prise en compte.
En cas de simple réunion, le bénéficiaire prendra la salle en bon état de fonctionnement et de propreté et devra immédiatement informer la mairie en cas de problème. A défaut, le bénéficiaire répondra des dégradations observées. Des contrôles réguliers seront effectués*
- *En cas de réservation payante, le règlement par chèque (à l'ordre du Trésor Public), virement ou espèces devra être remis avec la demande de réservation, faute de quoi la réservation sera annulée.*

ASSURANCE J'atteste sur l'honneur avoir une assurance responsabilité civile couvrant l'usage de la salle mise à disposition

Date : Signature

REMISE DES CLÉS

M/Mme..... (téléphone.....) atteste avoir reçu le une clé de la salle PETITE GRANDE et s'engage à la remettre à la fin de la manifestation au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture (lundi-mardi-jeudi-vendredi 8h-12h / 13h30-17h et le mercredi 8h-12h) ou dans la boîte aux lettres de la porte de la mairie en dehors des heures d'ouverture.

**EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice : 12 Présents : 9 Procurations : 1 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>REF : 1958 OBJET : Tarifs Maison des associations</p>	<p>L'an deux mille dix - neuf, le vingt - sept août Le Conseil Municipal de la Commune de MONTRIOND (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges LAGRANGE, Maire.</p> <p>Date de convocation : 22 août 2019</p> <p>Présents : M. LAGRANGE Georges - M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. BERGOEND Claude - Mme QUOEX Valérie - Mme THIOLAY Sylvie - M. MUFFAT Bruno - M. BRAIZE Alain - M. PIAT Claude - M. DUMAS Hervé</p> <p>Absents et excusés : M. MUFFAT Michel (la Glière) - M. BRAIZE Richard - M. LEURET Pascal</p> <p>Procurations : M. MUFFAT Michel (la Glière) à M. BERGOEND Claude</p> <p>Président de séance : M. LAGRANGE Georges A été élu secrétaire de séance : M. BERGOEND Claude</p>
--	--

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'adopter les tarifs de mise à disposition de salle dans le cadre de la maison des associations :

- Demi - journée (assemblée générale, ...) : 100.00 € TTC
- Heure : 20 € TTC (activité payante)
- Association de la commune activité non payante : gratuite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs de mise à disposition de salle dans le cadre de la maison des associations :

- Demi - journée (assemblée générale, ...) : 100.00 € TTC
- Heure : 20 € TTC (activité payante)
- Association de la commune activité non payante : gratuite.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le 24/8/2019

Le Maire

Le Maire

LAGRANGE Georges

